

Association AVIVO Genève

RAPPORT ANNUEL DU TRESORIER A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 24 Mars 2022 COMPTES DE L'EXERCICE 2021

Mesdames, Messieurs,
Chères et chers membres

1

Conformément à la loi et aux statuts de notre association, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre association durant l'exercice clos le 31.12.2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Le contrôle des comptes 2021 a été fait par la société fiduciaire Experaudit SA, ainsi que par les vérificateurs de comptes élus par l'Assemblée Générale. Nous avons donné toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les comptes et renseignements prévus par la loi et les statuts, réglementation et qui ont été tenus à la disposition des organes de contrôle conformément à l'article 12 des statuts de l'association.

A l'exception de la conformité avec l'article 699 du CO, concernant l'AG ordinaire qui doit se tenir dans les six mois qui suivent la date de clôture des comptes, le rapport de l'organe de révision mentionne une opinion sans réserve pour les **comptes 2021 de l'AVIVO**. Et les vérificateurs des comptes vous donneront lecture de leur rapport après celui du trésorier. Nous vous inviterons également à approuver leur rapport que nous soumettrons à votre vote.

- Evolution des activités, des résultats et de la situation financière de l'association.

Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément au droit comptable du code des obligations (958 et suivants CO). La présentation des comptes et les méthodes d'évaluation prévues par la loi répondent ainsi aux exigences de la Ville de Genève en vigueur pour les organisations à but non lucratif subventionnés tels que l'association AVIVO.

En 2021, les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont les mêmes que celles retenues pour l'exercice 2020. Pour mémoire, en 2018, certains éléments du compte de résultat tels que les courses, voyages, spectacles, principalement présentaient une compensation de produits et charges, et indiquaient uniquement un bénéfice ou une perte nette de l'activité.

En 2021, tout comme en 2020 et 2019, le compte de résultat présente le total des produits des ventes et prestations de services ainsi que le total des coûts d'acquisition de biens et prestations de services vendus. En effet, dès 2019, mon prédécesseur Monsieur Joseph Streda a cessé la pratique comptable AVIVO de faire du « net » entre une charge et un produit sur ces activités, car le code des obligations stipule l'interdiction de la compensation entre des charges et des produits (article 958c). En 2021, nous avons mis en évidence les coûts réels du bulletin espaces et la contribution de la Confédération comme un produit sous l'item : **aide à la presse – Rabais fédéral**.

Evolution des activités et des résultats de l'association -

Le tableau ci-dessous montre les grandes variations des produits de ventes de biens et prestations entre 2018 et 2021.

Comptes	2021	2020	2019	2018
Voyages	381 383,50	57 939,00	661 514,78	612 122,68
Courses	59 717,58	54 457,10	209 163,50	188 518,96
Déclarations d'impôts	43 573,00	60 346,35	88 667,25	90 538,25
Publicité	13 122,00	20 229,15	20 817,00	18 187,00
Spectacles	4 660,50	7 783,50	26 582,00	23 950,00
Loisirs y compris pétanque	2 606,00	4 031,40	16 325,55	15 189,80
70 ème Anniversaire	0,00	0,00	25 808,45	0,00
Produits ventes et prestations	505 062,58	204 786,50	1 048 878,53	948 506,69

2

Hors charges de personnel y relatives, les coûts d'acquisition des biens et prestations de services vendus en 2021 se sont élevés à CHF 411'182,08 contre CHF 130'289,57 en 2020 et CHF 841'469,76 de l'exercice 2019.

Les charges de personnel en 2021 se sont élevées à un montant net de CHF 586'882,56, contre CHF 578'620,58 pour l'exercice 2020. Par rapport à 2019 et 2018, les deux dernières années intègrent des déductions pour RHT et autres indemnités.

Comptes	2021	2020	2019	2018
Salaires et charges sociales				
Traitement du personnel	533 687,60	536 406,14	531 590,00	529 250,00
Assurances sociales	110 083,00	110 610,50	107 831,35	108 836,25
Autres charges de personnel	2 153,75	5 137,00	4 107,80	3 274,39
Prestations tiers	378,00	248,00	0,00	0,00
Sous-Total avant RHT	646 302,35	652 401,64	643 529,15	641 360,64
RHT et autres indemnités	-59 419,79	-73 781,06	0,00	0,00
Total Net	586 882,56	578 620,58	643 529,15	641 360,64
7 Collaboratrices & en nombre d'ETP	5,6	5,6	5,6	5,6

Le résultat d'exploitation de l'exercice en 2021 s'élève à une perte de CHF -61'169,75, contre CHF -22'912,32 en 2020, CHF -87'818,67 l'année 2019 et de CHF -33'883,22 en 2018. Ce résultat est impacté principalement par un écart important au budget des cotisations, des dons et souscriptions et des publicités bien en deçà des attentes. A cela il faut ajouter des charges extraordinaires en rapport à 2020, et frais informatiques 2021, dont décryptage virus.

- Evolution de la situation financière de l'association

A la clôture de l'exercice 2021, **le capital social de l'association** au 31.12.2021 s'élevait à CHF 198'594,43, contre CHF 259'764,18 à fin 2020, CHF 282'676,50 au 31.12.2019 et un découvert (pertes cumulées) de CHF -263'849,88 au 31.12.2018.

Au bilan, les dettes de l'association s'élevaient au 31.12.2021 à CHF 205'965,22, à CHF 491'430,49 à fin 2020, à CHF 402'328,83 à fin 2019 et CHF 482'080,63 à fin 2018.

La situation financière a été assainie en 2019 grâce à l'héritage exceptionnel, permettant à l'AVIVO de disposer d'une fortune, et lui évitant des problèmes de trésorerie. Mais globalement, les exercices restent déficitaires, les dépenses d'exploitation dépassant les revenus.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Comme nous l'avions annoncé, pour 2021 et 2022 nous prévoy(i)ons une diminution de notre chiffre d'affaires (voyages, courses et loisirs) Malgré les incertitudes, une estimation a été nécessaire pour proposer un cadre budgétaire de référence. La fermeture des bureaux de l'AVIVO mentionnée dans les rapports de services et l'adaptation du fonctionnement en mode Covid de notre association, avec des charges fixes, impacte sensiblement nos résultats.

- Principaux risques et incertitudes

Les incertitudes auxquelles l'association est confrontée sont liées aux mesures du Conseil Fédéral et des autorités cantonales pour lutter contre l'épidémie du coronavirus. Pour les voyages à l'étranger, la situation évolue et le service loisirs et voyage adapte ses propositions en intégrant les décisions du comité, qui veille au respect de consignes de la confédération et du canton. En 2021, nous pouvons signaler des dépenses inattendues concernant les interventions pour le décryptage virus.

- Evènements importants

L'association AVIVO bénéficie d'une exonération fiscale. Cette exonération est liée à la poursuite d'objectifs d'utilité publique et l'association est exonérée des impôts directs, notamment les impôts sur le revenu et la fortune (impôt cantonal et fédéral).

Nous pouvons également signaler les contributions extraordinaires de la Ville de Genève et de la Fondation Leenaards pour financer le projet : « *Se former en informatique pour mieux communiquer avec vos proches* »

Concernant l'important dossier TVA, en 2021, nous pouvons signaler un solde et des intérêts moratoires 2020 imputés dans nos comptes de charges 2021 pour un total de CHF 4'832,65

En principe, toute entité, même celle qui œuvre sans but lucratif, est assujettie aux impôts indirects, tels que la TVA si le chiffre d'affaires dépasse CHF 150'000 en l'espace d'un an. En 2019, depuis la date de clôture de l'exercice, la survenance d'un évènement important a été signalé concernant l'assujettissement de l'association à la TVA, car son chiffre d'affaires annuel sur les prestations imposables dépasse CHF 150'000 depuis plusieurs années. En effet, une imposition rétroactive de 5 ans à la TVA a été rendue obligatoire.

L'AVIVO a dû s'assujettir rétroactivement à la TVA au 1er janvier 2015 et cela représente une charge fiscale estimée à CHF 40'000.- environ (CHF 8'000.- par an) pour les années 2015 à 2019. Par conséquent, une provision pour TVA de CHF 40'000.- a été comptabilisée dans les comptes 2019.

En 2020, le montant pour concept de TVA cumulé pour les années 2015 à 2020 «Autres dettes à court terme» est de CHF 51'249,45

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels, bilan et compte de résultat tels qu'ils vous sont présentés, d'affecter le résultat à la fortune de l'association, et de donner décharge au comité pour sa gestion durant cet exercice annuel 2021.

Fait à Genève, le 14 Mars 2022

Francisco (Pancho) Gonzalez
Trésorier de l'association

